

Mercredi 07 Juillet 2010 - n°518

Economie - Révision des valeurs locatives - Les locaux commerciaux revus en 2014

Economie - Culture - Commission de la FMVM

Economie - Culture - Dialogue avec l'Etat

Economie - Partenariat FMVM - Rencontre avec Henri Proglia

Sport - Sport - Normes fédérales

Economie - Monuments historiques - Guide pour la maîtrise d'ouvrage

Economie - Agenda

Economie - Observatoire des villes moyennes - Une pression fiscale contenue en 2010 dans les villes moyennes

ECONOMIE

Révision des valeurs locatives - Les locaux commerciaux revus en 2014

Le ministre du Budget, des Comptes publics, et de la Réforme de l'État, François Baroin, a reçu - lors d'une réunion de concertation qui s'est tenue à Bercy le 1er juillet dernier - les principales associations d'élus du bloc communal* et les départements, au sujet de la révision des valeurs locatives.

François Baroin a rappelé l'engagement du chef de l'État pris à l'occasion d'une conférence nationale des exécutifs, puis celui du Premier ministre devant les maires de France en fin d'année 2009, de revoir totalement les valeurs locatives cadastrales, aujourd'hui calculées sur le marché locatif au 1er janvier 1970.

Soulignant le souci d'équité mais aussi l'esprit de pragmatisme qui doit conduire à cette révision, le ministre du Budget a précisé qu'il souhaitait s'engager d'abord sur une révision d'ensemble des trois millions de locaux commerciaux, dont la méthode d'évaluation par comparaison repose sur 49 catégories, avant de s'attaquer aux 30 millions de rôles des locaux à usage d'habitation. Cette première révision pourrait s'appuyer sur un recensement exhaustif des caractéristiques d'habitation des locaux commerciaux, avec une valeur locative commerciale, mais avec une surface pondérée, un tarif par catégories et un coefficient de situation. La collecte des informations individuelles des locaux commerciaux débiterait ainsi au second semestre 2011, pour une mise en œuvre de cette première phase de révision en 2014.

Saluant la volonté de simplifier des bases devenues obsolètes et injustes, Christian Pierret, a souligné l'intérêt d'une méthode qui corrige les valeurs locatives cadastrales par une révision d'ensemble et non une réévaluation au fil de l'eau. Il a d'ailleurs précisé au ministre que les valeurs locatives moyennes des villes moyennes variaient entre ces villes du simple au triple, ce qui justifie cette réforme. Le président délégué de la FMVM a aussi souligné que les services fiscaux étaient les mieux à même d'assurer cette révision des valeurs locatives cadastrales, et qu'un système de péréquation devait être mis en œuvre pour tenir compte de l'évolution des réalités économiques. Les autres représentants du bloc communal ont demandé que cette révision des locaux commerciaux soit étendue aux locaux des professions libérales qui ont été grandement favorisées par la réforme de la TP. Certains élus se sont en outre inquiétés du calendrier des délibérations fiscales à prendre en matière de fiscalité directe locale ([voir synthèse des délibérations de fiscalité directe locale transmise par les services de Bercy](#)).

* : AMF, AMGVF, APVF, ADCF, ACUF, la FMVM était représentée par son président délégué, Christian Pierret, ancien ministre et maire de Saint-Dié-des-Vosges

ECONOMIE

Culture - Commission de la FMVM

Constituée de 22 représentants des villes moyennes, la commission Culture de la FMVM s'est réunie mardi 29 juin 2010, à l'Assemblée nationale. Lors de cette réunion, les élus des villes moyennes ont pu échanger autour de leurs difficultés et de leurs initiatives locales en matière culturelle.

Enquête

Un questionnaire préparatoire, a permis d'établir les priorités des villes moyennes dans le champ culturel. Deux problématiques centrales ont été mises en avant :

- D'une part, la relation entre la ville-centre et son intercommunalité soulève le problème des charges de centralité et la crainte d'un dessaisissement de la ville-centre dans la politique culturelle ;
- D'autre part, face à des sollicitations de plus en plus nombreuses et face à la diminution des ressources des collectivités, se pose le problème du financement des projets culturels.

Les réponses au questionnaire ont également permis d'identifier les priorités des villes moyennes dans l'action culturelle :

- En matière de politiques transversales : la Politique de la ville et les actions culturelles de proximité, le tourisme culturel, l'éducation artistique et la diffusion de la culture en direction de la jeunesse et de la petite enfance ;
- En matière de politiques sectorielles : la diffusion musicale, chorégraphique et théâtrale, l'enseignement artistique

initial et la lecture publique.

Audition

La commission Culture de la FMVM a été auditionnée, ce même jour, par Jérôme Bouët, chargé d'une mission d'information sur le partenariat Etat - collectivités pour le ministère de la Culture. Les membres de la commission ont ainsi exprimé leurs craintes, qui portent principalement sur :

- les limitations apportées par le projet de loi à la pratique des financements croisés ;
- la diminution des capacités budgétaires des communes ;
- le bouleversement institutionnel qui brouille la lisibilité des politiques culturelles.

La quasi totalité de la commission s'est par ailleurs montrée favorable à la poursuite de la décentralisation, à condition qu'elle ne soit pas l'occasion d'un désengagement de l'Etat mais s'accompagne, au contraire, d'un réel soutien technique et financier à destination des collectivités.

Enfin, la collaboration avec l'Etat est parfois jugée trop fragile par les élus des villes moyennes, notamment en matière d'enseignement musical et d'éducation artistique. Les membres de la commission ont donc sollicité un soutien plus manifeste de l'Etat via des engagements financiers pluriannuels, et une plus grande marge de manœuvre face aux représentants de l'Etat en région (directions régionales des affaires culturelles, rectorats).

Pour répondre à ces nouveaux défis, les élus des villes moyennes ont insisté sur la nécessité d'un partenariat renforcé des collectivités avec l'Etat, les DRAC et le milieu associatif, et des collectivités entre elles. L'émergence de cette culture partenariale est un préalable avant toute modification institutionnelle : ainsi, l'instauration d'une collectivité « chef de file » pour un projet culturel ne doit pas être réglée par la loi, mais émerger « naturellement », par une concertation réussie entre les différents échelons de collectivités.

Les membres de la commission ont également validé le programme d'action du 2e semestre 2010 :

- l'organisation du colloque en Avignon le 16 juillet, en partenariat avec les autres associations d'élus, sur le thème : « Pour une République culturelle décentralisée, l'engagement solidaire des collectivités » ;
- la publication à l'automne prochain d'un guide pratique sur le mécénat culturel ;
- la participation au Forum territorial de la culture scientifique et technique, organisé par Universcience fin 2010.

La prochaine réunion de la commission se tiendra en novembre prochain.

ECONOMIE

Culture - Dialogue avec l'Etat

Le jeudi 1er juillet, le Conseil des collectivités territoriales pour le développement culturel (CCTDC) s'est réuni en assemblée plénière au ministère de la Culture et de la Communication. Le CCTDC est un lieu de débats entre les divers échelons de collectivités et les directions du ministère, sur tous les sujets liés au développement culturel des territoires.

A cette occasion, Frédéric Mitterrand s'est engagé à défendre le maintien des cofinancements en matière culturelle, en s'opposant à l'amendement actuel du projet de loi de réforme des collectivités selon lequel une collectivité maître d'ouvrage doit assurer une part minimale du financement. Le ministre a mis l'accent sur la recherche de nouveaux modes de financement, à l'instar du mécénat culturel (que le ministère cherche à développer à travers des accords avec les experts-comptables et l'Ordre des notaires, et la constitution de « pôles mécénat » régionaux). Enfin, le ministre a appelé les élus locaux à faire preuve d'inventivité pour trouver, aux côtés de l'Etat, des réponses aux difficultés financières croissantes.

La Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture (FNCC) a souligné que le colloque co-organisé avec la FMVM, en Avignon le 16 juillet, manifestait cette volonté de répondre avec imagination aux défis culturels. Concernant l'éducation culturelle dans les écoles, l'Association des maires des grandes villes de France (AMGVF) a demandé que le ministère de l'Education nationale soutienne financièrement les projets des collectivités. La FMVM a par ailleurs soulevé la question des activités culturelles périscolaires qui, dans le contexte de l'aménagement éventuel des rythmes scolaires, risquent d'engendrer des coûts supplémentaires pour les collectivités.

ECONOMIE

Partenariat FMVM - Rencontre avec Henri Proglio

Le 29 juin dernier, une délégation de la FMVM (*) a rencontré Henri Proglio, le Pdg d'EDF, accompagné de Michèle Bellon, présidente du directoire d'ERDF, lors d'un déjeuner-débat, qui s'est tenu à Paris.

Les élus de la FMVM ont souhaité l'interroger sur la loi Nome, l'avenir des tarifs sociaux, le devenir du parc nucléaire en France, comme des énergies renouvelables, ainsi que la stratégie d'EDF pour les années qui viennent, aussi bien dans notre pays qu'à l'étranger.

Concernant le projet de loi sur la « Nouvelle Organisation du Marché de l'Electricité », dite « loi Nome », il a d'abord rappelé la pérennisation des tarifs réglementés destinés aux ménages comme aux collectivités territoriales (inchangés par la loi). Il a par ailleurs affirmé que le prix auquel la loi contraindra EDF à vendre sa production nucléaire (1/4 du total) à ses concurrents devra lui permettre de financer les investissements nécessaires à la performance du parc de production nucléaire qui garantit la sécurité d'approvisionnement du pays.

Les maires des villes moyennes présents ont voulu avoir des précisions concernant les « tarifs sociaux » de l'électricité, pour les plus démunis. Il leur a été confirmé qu'il s'agissait de l'un des aspects importants de la négociation du Contrat de service public entre l'entreprise et l'Etat.

Puis, les élus ont ouvert le débat sur l'application du Grenelle de l'environnement, et de ses objectifs en matière d'énergies renouvelables, EDF a souligné toute la part que prend l'entreprise au développement de ses énergies. Le

Président Proglia a également alerté sur la nécessité d'en garantir le financement, lequel n'est plus assuré à ce jour, la Contribution aux charges de Service Public de l'Electricité (CSPE) ne couvrant plus le niveau des charges correspondantes.

Enfin, à la demande des élus, Henri Proglia a précisé sa politique et a affirmé concevoir la stratégie d'EDF dans une démarche très fortement entrepreneuriale. Il a aussi confirmé vouloir poursuivre l'ouverture à l'international d'EDF, prioritairement vers l'Europe.

() Cette délégation de la FMVM conduite par Bruno Bourg-Broc, président de la FMVM, député-maire de Châlons-en-Champagne, était composée de Christian Pierret, ancien ministre, président délégué de la FMVM et maire de Saint-Dié-des-Vosges, Raymond Couderc, sénateur-maire de Béziers, Michel Heinrich, député-maire d'Epinal, Jacques Lamblin, député-maire de Lunéville, Gilbert Meyer, maire de Colmar, et Franck Reynier, député - maire de Montélimar*

SPORT

Sport - Normes fédérales

La Fédération française de basketball (FFBB) vient de rendre public le nouveau calendrier de mise en œuvre des nouvelles normes fédérales (cf. Ondes moyennes n° 500). Si la mise aux normes demeure obligatoire avant le 1er septembre 2010 pour les clubs évoluant en Pro A, Pro B, NM1 et LFB, le délai est allongé pour les clubs de NF1, NF2 et NM2 (1er septembre 2013), de NM3 et NF3 (1er septembre 2014) et pour les clubs évoluant à un niveau inférieur (1er septembre 2015). La FFBB tient ainsi compte des difficultés pratiques et financières soulignées par l'Association nationale des élus en charge du sport (ANDES) et la FMVM à l'annonce de la nouvelle réglementation.

Par ailleurs, l'ANDES, l'Association des maires de France (AMF) et la FMVM ont fait part à Noël de Saint-Pulgent, président de la Commission d'examen des règlements fédéraux relatifs aux équipements sportifs (CERFRES), de la nécessité d'harmoniser les modifications des normes fédérales. L'objectif est de disposer d'une vision globale des modifications fédérales en matière d'équipements sportifs pour les prochaines années, afin de faciliter la programmation des travaux d'aménagement par les élus locaux. A titre d'exemple, la Fédération française de volley vient de transmettre aux associations d'élus, à la suite de la FFBB, une proposition de modification des salles (tracés, tableau d'affichage).

La communication en amont, par les fédérations sportives, de leurs projets de modification réglementaire facilitera le travail d'évaluation mené par la CERFRES. Chargée par le ministère des Sports de limiter l'impact (notamment financier) des règles fédérales sur les collectivités locales, la CERFRES est consultée avant tout projet de modification des normes fédérales.

ECONOMIE

Monuments historiques - Guide pour la maîtrise d'ouvrage

Un guide pour la maîtrise d'ouvrage et les travaux des collectivités sur les monuments historiques vient d'être publié par la mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques (MIQCP). Le guide rappelle aux collectivités le cadre juridique des opérations de restauration, réparation ou modification de monuments historiques (suite à l'ordonnance du 8 septembre 2005 relative aux monuments historiques et aux espaces protégés). Il fournit également des conseils pour les différents phases des travaux de restauration : la concertation préalable avec la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC), la programmation de l'opération, le choix du maître d'œuvre, la passation du marché et son suivi. Des exemples d'opérations sur monuments historiques inscrits sont ensuite présentés en détail. Enfin, une dernière partie détaille les modalités de l'assistance à maîtrise d'ouvrage (financière ou technique) des services de l'Etat.

Guide téléchargeable sur la page d'accueil du site de la MIQCP : <http://www.archi.fr/MIQCP/>

ECONOMIE

Agenda

16 juillet 2010

Avignon

« l'engagement solidaire des collectivités ».

Bruno Bourg-Broc, député-maire de Châlons-en-Champagne et président de la FMVM, interviendra lors de colloque organisé par la Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture (FNCC), en partenariat avec la FMVM et les autres associations d'élus

ECONOMIE

Observatoire des villes moyennes - Une pression fiscale contenue en 2010 dans les villes moyennes

Les budgets et la fiscalité de l'année 2010 ont été votés dans un contexte économique dégradé, dans lequel

l'ensemble des acteurs espère une sortie de crise progressive. Le Gouvernement s'est engagé sur le grand chantier de la taxe professionnelle dont un ajustement est prévu en 2011, une fois que la localisation de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises sera mieux appréciée.

C'est dans cet environnement financier particulièrement turbulent que les villes moyennes ont réussi à contenir l'évolution de la part des prélèvements communaux dans la fiscalité, et notamment celle pesant sur les ménages. La contrepartie étant une faible évolution des produits fiscaux. Avant que ne soient prochainement transmises les informations détaillées de la fiscalité 2010 aux adhérents, Ondes moyennes revient dans ce numéro sur les principaux constats portant sur 136 villes moyennes ; ces constats sont destinés à venir enrichir l'Observatoire des finances et de la fiscalité des villes, que la FMVM réalise en partenariat avec Dexia.

Produit fiscal

Avec une évolution de + 3,2 % en 2010, l'évolution du produit fiscal ménages (d'un montant total de 2,6 milliards d'euros) croît mais de façon moins prononcée qu'en 2009 (+ 5,6 % y compris compensations fiscales). Cela tient notamment à la hausse plus soutenue des taux d'imposition l'an passé, année post-électorale, et à la revalorisation forfaitaire de la taxe d'habitation et du foncier bâti qui avait été en 2009 plus favorable.

Avec une évolution contenue des taux d'imposition en 2010 dans les villes moyennes (cf. infra), ce sont donc les bases fiscales qui soutiennent essentiellement l'augmentation du produit de la fiscalité. Hors compensations, l'évolution du produit des 3 taxes progresse quant à lui de + 3,4 %.

L'évolution des bases

En 2010, les bases ménages progressent de + 2,6 % (cette évolution inférieure à + 3 % n'était pas advenue depuis de nombreuses années) contre une augmentation de + 4,7 % en 2009.

Les bases de taxe d'habitation s'établissent en moyenne à 1 121 euros par habitant et progressent de + 2,2 % en 2010. Neuf villes ont en outre délibéré pour instaurer la taxe d'habitation sur les logements vacants de plus de 5 ans, et s'ajoutent aux 46 villes qui l'ont déjà précédemment institué.

L'augmentation moins soutenue des bases de TH s'explique essentiellement par la revalorisation forfaitaire moins importante en 2010 (+ 1,2 %) qu'en 2009 (+ 2,5 %), mais aussi par une évolution physique en net ralentissement (+ 1 % contre + 2,7 % en 2009).

Les bases de foncier bâti, qui s'établissent à 1 071 euros par habitant, progressent de + 2,9 % en 2010, soit un rythme également moins élevé que l'an passé (+ 4,1 %). Ces bases bénéficient des mêmes conditions de revalorisation que la taxe d'habitation. En neutralisant cet impact, l'évolution physique des bases foncières est de + 1,7 % en 2010 (+ 1,6 % en 2009). Pour la moitié des villes, l'évolution physique des bases de foncier bâti est comprise entre + 0,8 % et + 2,2 %.

Les bases de foncier non bâti qui s'établissent à 7 euros par habitant, enregistrent quant à elles un léger recul (- 0,8 %), malgré la revalorisation forfaitaire de + 1,2 %, ce qui s'explique par l'évolution de certains documents d'urbanisme.

Pour les 15 villes qui perçoivent encore l'impôt économique local en 2010, l'ancien produit de TP est remplacé une contribution économique territoriale. Les seules connues à l'heure actuelle sont les bases de cotisation foncière des entreprises. Ces dernières font apparaître des disparités au moins aussi importantes que par le passé (entre 152 et 954 euros par habitant).

Des taux pratiquement stables

En cette deuxième année post électorale, relativement peu de villes moyennes ont eu recours au levier fiscal. La hausse moyenne des taux 2010 s'établit à + 0,7 %. Pour mémoire en 2009, les hausses de taux avaient été plus franches, avec une augmentation moyenne de + 2,5 %. Pour les villes qui ont été contraintes cette année d'augmenter les taux de la fiscalité pesant sur les ménages, l'évolution se situe à + 2,7 % (contre + 5,1 % en 2009).

En 2010, 64 % des villes reconduisent leurs taux, près d'un tiers des villes les augmentent et 5 % les baissent. En 2009, elles avaient été 49 % à les reconduire, 50 % à les augmenter et 1 % à les diminuer.

On peut enfin relever que sur une centaine de groupements des villes moyennes étudiés, ceux-ci ont davantage eu recours au levier fiscal en 2010 puisque l'évolution moyenne des taux s'établit à + 3,0 % alors qu'elle n'était que de + 1,1 % en 2009. Les groupements sont en effet plus nombreux à avoir augmenté leur taux en 2010 (67 %) qu'en 2009 (37 %).